
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 09/04/18

Présents: M. LEDUC (PRESIDENT), M. ALEXANDRE, MME RUPERT, M. JOUBERT, MME TARDIVEL, M. AVOIRTE (CD).

Absents excusés: M. SOULE, M. PANARIELLO,

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIER

527993 ETANG ST NOM ES

Pris note du courrier de ETANG ST NOM demandant le report de plusieurs matchs.
La commission précise que le 15 avril est une journée de championnat et ne peut être reportée.

Pour rappel :

Tous les matchs doivent être joués avant le 27 mai 2018 .

La commission vous demande pour la seconde fois la liste des matchs. Concernés (dates, numéros divisions groupes, catégories)

Amende pour courrier sans référence de match 8 €.

551985. PORT MARLY CS

Pris note du courrier

500737 VALLEE 78 FC

Pris note du courrier de VALLEE.

La commission demande la liste des matchs concernés.

DEMANDES

SENIORS

D1-DU 08/05/2018

50046.1 GARGENVILLE STADE 1/ EPONE USB 1

Pris note du courrier d'EPONE

La commission dit match à jouer le dimanche 20 mai 2018 à 15h.

D5-A DU 08/05/2018

50499.2 BEYNES / MEZIERES

Pris note du courrier de MEZIERES AJSL

La commission rappelle que le 29 Avril 2018 se joue le 1er tour de la COUPE de France, et que les deux équipes y participent.

D5-B DU 15/04/2018

50538.2 SARTROUVILLE FC 3 / MESNIL LE ROI AS 2

Demande de SARTROUVILLE pour jouer ce match à 13h.

Accord de la Cion.

VETERANS

D4-A DU 01/05/18

51393.2 VAUXOISE ES 11 / EPONE USBS 11

Accord des deux clubs pour jouer cette rencontre le 02/05/2018 à 20h.

Accord de la Cion.

D4-A DU 29//04/18

51369.2 VAUXOISE ES 11 / BLARU ASI 11

Pris note du courrier de VAUXOISE pour jouer ce match à HARDRICOURT.

En attente de l'accord écrit d 'HARDRICOURT.

D2-B DU 01/05/18

51171.2 BEYNES FC 11 / CROISSY US 11

Accord des deux clubs pour jouer ce match le 23 mai 2018 à 20h

Accord cion .

D2-B DU 20/05/18

51197.2 YVELINES US 11 / CROISSY US 11

Pris note du courrier de CROISSY, pour jouer ce match le 1er mai.

En attente de l'accord écrit de YVELINES US.

D5-C DU 01/04/18

51724.2 PORT MARLY CS11 / CROISSY US 12

Accord des deux clubs pour jouer ce match le 11/04/2018.

Accord de la Cion.

D5-C DU 15/04/18

51707.2 PORT MARLY CS11 / MARLY/LOUVECIENNES 14

Suite à l'impraticabilité du terrain, demande de PORT MARLY pour jouer ce match le 02/05/2018 à 20H30.

Accord de MARLY/LOUVECIENNES.

Accord de la Cion.

D5-C DU 15/04/18

51706.2 CARRIERES/SEINE US 12 / VESINET FC 11

Ce match est maintenu à CARRIERES.

Accord de la Cion.

SENIORS F

D1-U DU 07/04/18

54965.2 SARTROUVILLE FC 1 / PARIS ST GERMAIN FC 2

Courrier de PARIS ST GERMAIN FC 2 proposant de jouer ce match le 23/04/2018 à 20h.

Accord des 2 Clubs.

Accord de la Cion

U17

D4-C DU 22/04/2018

52591.2 PECQ US LE 2 / ETANG ST NOM ES 1

Suite à une reprogrammation du match pendant les vacances scolaires, le club n'a ni joueurs, ni encadrants. Demande de ETANG ST NOM pour reporter ce match à une date ultérieure, les mercredis soirs étant envisageables.

Accord du PECQ.

Accord de la Cion.

U15

D1-U DU 14/04/18

52727.2 MONTIGNY LE BTX 1 / CONFLANS FC 1

Pris note du courrier de CONFLANS.

L'équipe de CONFLANS étant qualifiée pour la 1/2 finale de la Coupe des Yvelines futsal.

La Cion dit match à jouer à une date ultérieure.

FUTSAL

D1 DU 14/04/18

53675.2 MONTESSON US / LES NOMADES

Pris note du courrier de MONTESSON.

La commission demande l'arrêté municipal afin de pouvoir procéder au report du match.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F
RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football

La Commission rappelle que le club recevant doit disposer impérativement d'une feuille de match papier de substitution, et qu'en cas d'utilisation de cette dernière, les deux clubs doivent pouvoir justifier des licences via « Foot Clubs Compagnons » ou à défaut des licences imprimées.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'Arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

RAPPORTS

SENIORS

D4-B DU 11/03/2018

50431.2 COIGNIERES FC1 / ESSART / PERRYAY 1

Après rappel et non réception du rapport la Cion décide selon l'annexe 11 des RS du Dyf. de sanctionner les deux équipes d'un avertissement.

D5-A DU 25/03/2018

50506.2 MEZIERES AJSL 1 / MAULOISE U.S. 2

Pris note du rapport de MEZIERES. La Cion rappelle qu'il n'y a plus d'assistance FMI depuis le 13 Janvier 2018 voir Journal N° 1548.

D5-C DU 01/04/2018

50621.2 ABLIS F.C. SUD 78 1 / HOUDANAISE REGION FC 2

Pris note du rapport de l'arbitre.

D5-C DU 08/04/2018

50645.2 AS MONTIGNY LE BX 3 / ABLIS FC SUD 78 1

La commission demande aux 2 clubs un rapport détaillé sur la non utilisation de la FMI.

D6-A DU 25/03/2018

50689.2 ISSOU / PORCHEVILLE 4 / ANDRESY F.C. 2

Pris note du rapport d'ISSOU.

VETERANS

D1 DU 01/04/2018

51065.2 TRIEL AC 11 / ROSNY S/SSEINE CSM 11

Pris note du courrier de TRIEL.

D2-A DU 01/04/2018

51129.2 CONFLANS F.C. 11 / MEULAN C.N. 11

1° RAPPEL : La commission demande un rapport détaillé aux deux clubs ainsi qu'à l'arbitre de la rencontre sur la non utilisation de la FMI.

D3-A DU 01/04/2018

51265.2 ISSOU AS 11 / JUZIERS-PORCHEVILLE 11

1° RAPPEL : La Cion demande un rapport aux deux clubs concernant la non utilisation de la FMI.

U19

D1 DU 08/04/2018

51930.2 SARTROUVILLE FC 1 / GUYANCOURT ES 1

Pris note du rapport de Guyancourt et Sartrouville.

U17

D2-A DU 08/04/2018

52311.2 HOUILLES S.O. 1 / HOUILLES A.C. 2

La commission demande aux deux clubs un rapport détaillé sur la non utilisation de la FMI et rappelle qu'il n'y a plus d'assistance FMI depuis le 13 Janvier 2018 voir Journal N° 1548.

D4-C du 08/04/2018

52634.2 JOUY / VELIZY / BIEV 2 / ST CYR AFC 1

Courrier de ST CYR informant de l'inversion du score sur la tablette.

Le score est 2 à 9.

Pris note.

U15

D5-D DU 07/04/2018

55063.2 SARTROUVILLE FC 3 / LE CHESNAY 78 2

Pris note du rapport de SARTROUVILLE. La commission selon l'annexe 11 des RS du District de Football des Yvelines sanctionne l'équipe de SARTROUVILLE d'un avertissement.

Pour rappel, aucune connexion internet n'est nécessaire le jour du match à condition d'avoir préparé les compositions au préalable.